



Paraissant  
du Lundi au Vendredi

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE D'HAÏTI

DIRECTEUR GENERAL  
*Ronald Saint Jean*

171<sup>e</sup> Année No. 85

PORT-AU-PRINCE

Mardi 10 Mai 2016

## SOMMAIRE

- *Arrêté nommant la citoyenne Brutus Paulna JULIEN, Secrétaire d'État à l'Alphabétisation.*
- *Arrêté nommant le citoyen Edouard WILSON, Secrétaire d'État aux Transports.*
- *Arrêté nommant le citoyen Patrice SEVERE, Secrétaire d'État à la Production végétale.*
- *Arrêté nommant le citoyen Estime MAXENE, Secrétaire d'État à la Production animale.*
- *Arrêté nommant le citoyen Guy Gérard GEORGES, Secrétaire d'État à la Population.*
- *Arrêté nommant le citoyen Louis Mary CADOR, Directeur Général du Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (MENFP).*
- *Arrêté nommant le citoyen Frantz-Charles DE HONNET, Directeur Général de l'Office de la Protection du Citoyen (OPC).*
- *Arrêté nommant le citoyen Macul DEVALIS, Directeur Général du Fonds d'Entretien Routier (FER).*
- *Arrêté nommant le citoyen Philippe Karl DEBROSSE, Directeur Général de la Société nationale des Parcs industriels (SONAPI).*
- *Arrêté nommant le citoyen Ive PIERRE, Directeur Général adjoint de la Société nationale des Parcs industriels (SONAPI).*
- *Arrêté nommant le citoyen Ardouin LOUIS CHARLES, Directeur Général du Ministère des Haïtiens vivant à l'étranger.*
- *Arrêté nommant le citoyen Gregory Salomon MONROSE, Directeur Général du Ministère de l'Environnement.*
- *Arrêté nommant la citoyenne Vallollah SAINT LOUIS GILMUS, Directeur Général du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de l'Action civique.*
- *Arrêté nommant le citoyen Charles Raymond PIERRE, Directeur Général du Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications.*
- *Arrêté nommant le citoyen Wilfrid TRENARD, Directeur général adjoint du Ministère de la Planification et de la Coopération externe (MPCE).*

LIBERTÉ

ÉGALITÉ  
RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

FRATERNITÉ

## ARRÊTÉ

ENEX J. JEAN-CHARLES  
PREMIER MINISTRE

Vu la Constitution, notamment les articles 136, 155, 166 et 170 ;

Vu le décret du 8 mai 1989 adaptant les structures organisationnelles du Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports aux nouvelles réalités sociopolitiques;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant organisation de l'Administration centrale de l'État ;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant révision du statut général de la Fonction publique ;

Vu la Loi du 4 novembre 2006 fixant le nombre des ministères à dix-sept (17) ainsi que leur dénomination;

Vu l'arrêté du 22 mars 2016 nommant le Premier ministre ;

Considérant qu'il y a lieu de nommer le Secrétaire d'État à l'Alphabétisation ;

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>.**- La citoyenne Brutus Paulna JULIEN est nommée Secrétaire d'État à l'Alphabétisation.

**Article 2.-** Une ampliation du présent arrêté sera remise à l'intéressée.

**Article 3.-** Le présent arrêté sera imprimé, publié et exécuté aux fins de droit.

Donné à la Primature, à Port-au-Prince, le 25 avril 2016, An 213<sup>e</sup> de l'Indépendance.

Par le Premier ministre :



Enex J. JEAN-CHARLES

Vu et approuvé par le Président :



Jocelerme PRIVERT

LIBERTÉ

ÉGALITÉ  
RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

FRATERNITÉ

**ARRÊTÉ**

**ENEX J. JEAN-CHARLES**  
**PREMIER MINISTRE**

Vu la Constitution, notamment les articles 136, 155, 166 et 170 ;

Vu le décret du 18 octobre 1983 organisant le Département ministériel des Travaux Publics, Transports et Communications;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant organisation de l'Administration centrale de l'État ;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant révision du statut général de la Fonction publique ;

Vu la Loi du 4 novembre 2006 fixant le nombre des ministères à dix-sept (17) ainsi que leur dénomination;

Vu l'arrêté du 22 mars 2016 nommant le Premier ministre ;

Considérant qu'il y a lieu de nommer le Secrétaire d'État aux Transports ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>.**- Le citoyen Edouard WILSON est nommé Secrétaire d'État aux Transports.

**Article 2.-** Une ampliation du présent arrêté sera remise à l'intéressé.

**Article 3.-** Le présent arrêté sera imprimé, publié et exécuté aux fins de droit.

Donné à la Primature, à Port-au-Prince, le 25 avril 2016, An 213<sup>e</sup> de l'Indépendance.

Par le Premier ministre :



Enex J. JEAN-CHARLES

Vu et approuvé par le Président :



Joclerme PRIVERT

LIBERTÉ

ÉGALITÉ  
RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

FRATERNITÉ

## ARRÊTÉ

ENEX J. JEAN-CHARLES  
PREMIER MINISTRE

Vu la Constitution, notamment les articles 136, 155, 166 et 170 ;

Vu le décret du 30 septembre 1987 portant organisation et fonctionnement du Ministère de l'Agriculture, des Ressources naturelles et du Développement rural;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant organisation de l'Administration centrale de l'État ;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant révision du statut général de la Fonction publique ;

Vu la Loi du 4 novembre 2006 fixant le nombre des ministères à dix-sept (17) ainsi que leur dénomination;

Vu l'arrêté du 22 mars 2016 nommant le Premier ministre ;

Considérant qu'il y a lieu de nommer le Secrétaire d'État à la Production végétale ;

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>.**- Le citoyen Patrice SEVERE est nommé Secrétaire d'État à la Production végétale.

**Article 2.-** Une ampliation du présent arrêté sera remise à l'intéressé.

**Article 3.-** Le présent arrêté sera imprimé, publié et exécuté aux fins de droit.

Donné à la Primature, à Port-au-Prince, le 25 avril 2016, An 213<sup>e</sup> de l'Indépendance.

Par le Premier ministre :



Enex J. JEAN-CHARLES

Vu et approuvé par le Président :



Jocelerme PRIVERT

LIBERTÉ

ÉGALITÉ  
RÉPUBLIQUE D'HAÏTI  
ARRÊTÉ

FRATERNITÉ

ENEX J. JEAN-CHARLES  
PREMIER MINISTRE

Vu la Constitution, notamment les articles 136, 155, 166 et 170 ;

Vu le décret du 30 septembre 1987 portant organisation et fonctionnement du Ministère de l'Agriculture, des Ressources naturelles et du Développement rural;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant organisation de l'Administration centrale de l'État ;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant révision du statut général de la Fonction publique ;

Vu la Loi du 4 novembre 2006 fixant le nombre des ministères à dix-sept (17) ainsi que leur dénomination;

Vu l'arrêté du 22 mars 2016 nommant le Premier ministre ;

Considérant qu'il y a lieu de nommer le Secrétaire d'État à la Production animale;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>.**- Le citoyen Estime MAXENE est nommé Secrétaire d'État à la Production animale.

**Article 2.-** Une ampliation du présent arrêté sera remise à l'intéressé.

**Article 3.-** Le présent arrêté sera imprimé, publié et exécuté aux fins de droit.

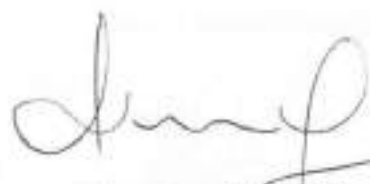
Donné à la Primature, à Port-au-Prince, le 25 avril 2016, An 213<sup>e</sup> de l'Indépendance.

Par le Premier ministre :



Enex J. JEAN-CHARLES

Vu et approuvé par le Président :



Jocelerme PRIVERT

LIBERTÉ

ÉGALITÉ  
RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

FRATERNITÉ

## ARRÊTÉ

ENEX J. JEAN-CHARLES  
PREMIER MINISTRE

Vu la Constitution, notamment les articles 136, 155, 166 et 170 ;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant organisation de l'Administration centrale de l'État ;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant révision du statut général de la Fonction publique ;

Vu le décret du 17 novembre 2005 portant sur l'organisation et le fonctionnement du Ministère de la Santé publique et de la Population ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2016 nommant le Premier ministre ;

Considérant qu'il y a lieu de nommer le Secrétaire d'État à la Population.

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>.**- Le citoyen Guy Gérard GEORGES est nommé Secrétaire d'État à la Population.

**Article 2.**- Une ampliation du présent arrêté sera remise à l'intéressé.

**Article 3.**- Le présent arrêté sera imprimé, publié et exécuté aux fins de droit.

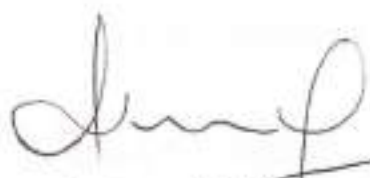
Donné à la Primature, à Port-au-Prince, le 4 mai 2016, An 213<sup>e</sup> de l'Indépendance.

Par le Premier ministre :



Enex J. JEAN-CHARLES

Vu et approuvé par le Président :



Jocelerme PRIVERT

LIBERTÉ

ÉGALITÉ  
RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

FRATERNITÉ

ARRÊTÉ

JOCELERME PRIVERT  
PRÉSIDENT PROVISOIRE

Vu la Constitution, notamment les articles 136 et 142 ;

Vu le décret du 8 mai 1989 adaptant les structures organisationnelles du Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports aux nouvelles réalités sociopolitiques;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant organisation de l'Administration centrale de l'État ;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant révision du statut général de la Fonction publique ;

Vu la Loi du 4 octobre 2006 fixant le nombre des ministères à dix-sept (17) et leur dénomination;

Considérant qu'il y a lieu de nommer le Directeur général du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation professionnelle (MENFP);

Sur le rapport du Ministre de l'Éducation Nationale et de la Formation professionnelle ;

Et après délibération en Conseil des ministres;

ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>.**- Le citoyen Louis Mary CADOR est nommé Directeur général du Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (MENFP).

**Article 2.-** Une ampliation du présent arrêté sera remise à l'intéressé.

**Article 3.-** Le présent arrêté sera imprimé, publié et exécuté à la diligence du Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle.

Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 5 mai 2016, An 213<sup>e</sup> de l'Indépendance.

Par:

Le Président

  
Jocelerme PRIVERT

Le Premier ministre

  
Enex J. JEAN-CHARLES

Le Ministre de l'Éducation Nationale  
et de la Formation professionnelle

  
Jean Beauvois DORSONNE

LIBERTÉ

ÉGALITÉ  
RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

FRATERNITÉ

## ARRÊTÉ

JOCELERME PRIVERT  
PRÉSIDENT PROVISOIRE

Vu la Constitution, notamment les articles 136 et 142 ;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant organisation de l'Administration centrale de l'État ;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant révision du statut général de la Fonction publique ;

Vu la loi du 3 mai 2012 portant organisation et fonctionnement de l'Office de la Protection du Citoyen (OPC) ;

Considérant qu'il y a lieu de nommer le Directeur général de l'Office de la Protection du Citoyen (OPC) ;

Sur le rapport du Ministre de la Justice et de la Sécurité publique ;

Et après délibération en Conseil des ministres ;

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>.**- Le citoyen Frantz-Charles DE HONNET est nommé Directeur général de l'Office de la Protection du Citoyen (OPC).

**Article 2.-** Une ampliation du présent arrêté sera remise à l'intéressé.

**Article 3.-** Le présent arrêté sera imprimé, publié et exécuté à la diligence du Ministre de la Justice et de la Sécurité publique.

Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 27 avril 2016, An 213<sup>e</sup> de l'Indépendance.

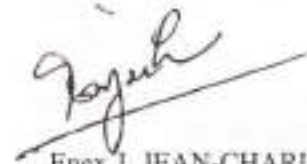
Par:

Le Président



Jocelerme PRIVERT

Le Premier ministre



Enex J. JEAN-CHARLES

Le Ministre de la Justice et de la Sécurité publique



Camille J. EDOUARD



LIBERTÉ

ÉGALITÉ  
RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

FRATERNITÉ

**ARRÊTÉ**

**JOCELERME PRIVERT  
PRÉSIDENT PROVISOIRE**

Vu la Constitution, notamment les articles 136 et 142 ;

Vu la loi du 18 décembre 2002 portant création d'un organisme à caractère financier dénommé: « Fonds d'Entretien Routier » ayant pour sigle: « FER » ;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant organisation de l'Administration centrale de l'État ;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant révision du statut général de la Fonction publique ;

Considérant qu'il y a lieu de nommer le Directeur général du Fonds d'Entretien Routier (FER) ;

Sur le rapport du Ministre de l'Économie et des Finances;

Et après délibération en Conseil des ministres;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>.**- Le citoyen Macul DEVALIS est nommé Directeur général du Fonds d'Entretien Routier (FER),

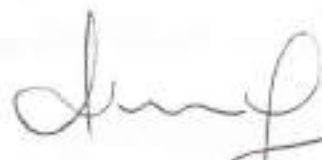
**Article 2.-** Une ampliation du présent arrêté sera remise à l'intéressé.

**Article 3.-** Le présent arrêté sera imprimé, publié et exécuté à la diligence du Ministre de l'Économie et des Finances.

Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 25 avril 2016, An 213<sup>e</sup> de l'Indépendance.

Par:

Le Président



Jocelerme PRIVERT

Le Premier ministre



Enx J. JEAN-CHARLES

Le Ministre de l'Économie et des Finances



Yves Romain BASTIEN

LIBERTÉ

ÉGALITÉ  
RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

FRATERNITÉ

## ARRÊTÉ

JOCELERME PRIVERT  
PRÉSIDENT PROVISoire

Vu la Constitution, notamment les articles 136 et 142 ;

Vu le décret du 13 mars 1987 modifiant celui du 31 octobre 1983 et portant réorganisation du Ministère de l'Économie et des Finances;

Vu le décret du 22 octobre 1981 créant un organisme autonome de droit public, à caractère industriel et commercial dénommé « Société nationale des Parcs industriels » (SONAPI);

Vu le décret du 17 mai 2005 portant organisation de l'Administration centrale de l'État ;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant révision du statut général de la Fonction publique ;

Considérant qu'il y a lieu de nommer le Directeur général de la Société nationale des Parcs industriels (SONAPI);

Sur le rapport du Ministre de l'Économie et des Finances;

Et après délibération en Conseil des ministres;

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>.**- Le citoyen Philippe Karl DEBROSSE est nommé Directeur général de la Société nationale des Parcs industriels (SONAPI).

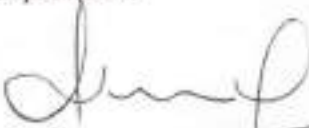
**Article 2.-** Une ampliation du présent arrêté sera remise à l'intéressé.

**Article 3.-** Le présent arrêté sera imprimé, publié et exécuté à la diligence du Ministre de l'Économie et des Finances.

Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 27 avril 2016, An 213<sup>e</sup> de l'Indépendance.

Par:

Le Président

  
Jocelerme PRIVERT

Le Premier ministre

  
Enex J. JEAN-CHARLES

Le Ministre de l'Économie et des Finances

  
Yves Romain BASTIEN

LIBERTÉ

ÉGALITÉ  
RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

FRATERNITÉ

ARRÊTÉ

JOCELERME PRIVERT  
PRÉSIDENT PROVISoire

Vu la Constitution, notamment les articles 136 et 142 ;

Vu le décret du 13 mars 1987 modifiant celui du 31 octobre 1983 et portant réorganisation du Ministère de l'Économie et des Finances;

Vu le décret du 22 octobre 1981 créant un organisme autonome de droit public, à caractère industriel et commercial dénommé « Société nationale des Parcs industriels » (SONAPI);

Vu le décret du 17 mai 2005 portant organisation de l'Administration centrale de l'État ;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant révision du statut général de la Fonction publique ;

Considérant qu'il y a lieu de nommer le Directeur général adjoint de la Société nationale des Parcs industriels (SONAPI);

Sur le rapport du Ministre de l'Économie et des Finances;

Et après délibération en Conseil des ministres;

ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>.**- Le citoyen Ive PIERRE est nommé Directeur général adjoint de la Société nationale des Parcs industriels (SONAPI).

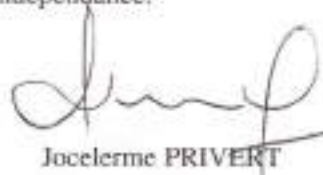
**Article 2.-** Une ampliation du présent arrêté sera remise à l'intéressé.

**Article 3.-** Le présent arrêté sera imprimé, publié et exécuté à la diligence du Ministre de l'Économie et des Finances.

Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 25 avril 2016, An 213<sup>e</sup> de l'Indépendance.

Par:

Le Président



Jocelerme PRIVERT

Le Premier ministre



Enex J. JEAN-CHARLES

Le Ministre de l'Économie et des Finances



Yves ROMAIN BASTIEN

LIBERTÉ

ÉGALITÉ

FRATERNITÉ

RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

ARRÊTÉ

**JOCELERME PRIVERT**  
**PRÉSIDENT PROVISoire**

Vu la Constitution, notamment les articles 136 et 142 ;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant organisation de l'Administration centrale de l'État ;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant révision du statut général de la Fonction publique ;

Vu la Loi du 4 octobre 2006 fixant le nombre des ministères à dix-sept (17) et leur dénomination;

Considérant qu'il y a lieu de nommer le Directeur général du Ministère des Haïtiens vivant à l'étranger ;

Sur le rapport de la Ministre a.i. des Haïtiens vivant à l'Étranger ;

Et après délibération en Conseil des ministres;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>.**- Le citoyen Ardouin LOUIS CHARLES est nommé Directeur général du Ministère des Haïtiens vivant à l'étranger.

**Article 2.-** Une ampliation du présent arrêté sera remise à l'intéressé.

**Article 3.-** Le présent arrêté sera imprimé, publié et exécuté à la diligence du Ministère des Haïtiens vivant à l'Étranger.

Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 25 avril 2016, An 213<sup>e</sup> de l'Indépendance.

Par:

Le Président



Jocelerme PRIVERT

Le Premier ministre



Enex J. JEAN-CHARLES

La Ministre a.i. des Haïtiens vivant à l'Étranger



Jessy C. PETIT-FRÈRE

LIBERTÉ

ÉGALITÉ  
RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

FRATERNITÉ

ARRÊTÉ

JOCELERME PRIVERT  
PRÉSIDENT PROVISoire

Vu la Constitution, notamment les articles 136 et 142 ;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant organisation de l'Administration centrale de l'État ;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant révision du statut général de la Fonction publique ;

Vu la Loi du 4 octobre 2006 fixant le nombre des ministères à dix-sept (17) et leur dénomination ;

Considérant qu'il y a lieu de nommer le Directeur général du Ministère de l'Environnement ;

Sur le rapport du Ministre de l'Environnement ;

Et après délibération en Conseil des ministres ;

ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>.**- Le citoyen Gregory Salomon MONROSE est nommé Directeur général du Ministère de l'Environnement.

**Article 2.-** Une ampliation du présent arrêté sera remise à l'intéressé.

**Article 3.-** Le présent arrêté sera imprimé, publié et exécuté à la diligence du Ministère de l'Environnement.

Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 25 avril 2016, An 213<sup>e</sup> de l'Indépendance.

Par:

Le Président



Jocelmerme PRIVERT

Le Premier ministre



Enex J. JEAN-CHARLES

Le Ministre de l'Environnement



Simon Dieuseul DESRAS

LIBERTÉ

ÉGALITÉ  
RÉPUBLIQUE D'HAÏTI  
ARRÊTÉ

FRATERNITÉ

JOCELERME PRIVERT  
PRÉSIDENT PROVISOIRE

Vu la Constitution, notamment les articles 136 et 142 ;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant organisation de l'Administration centrale de l'État ;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant révision du statut général de la Fonction publique ;

Vu la Loi du 4 octobre 2006 fixant le nombre des ministères à dix-sept (17) et leur dénomination;

Considérant qu'il y a lieu de nommer le Directeur général du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de l'Action civique;

Sur le rapport du Ministre de la Jeunesse, des Sports et de l'Action civique;

Et après délibération en Conseil des ministres;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>.**- La citoyenne Valiollah SAINT LOUIS GILMUS est nommée Directeur général du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de l'Action civique.

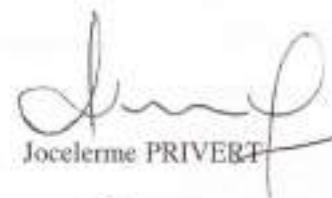
**Article 2.-** Une ampliation du présent arrêté sera remise à l'intéressée.

**Article 3.-** Le présent arrêté sera imprimé, publié et exécuté à la diligence du Ministre de la Jeunesse, des Sports et de l'Action civique .

Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 25 avril 2016, An 213<sup>e</sup> de l'Indépendance.

Par:

Le Président



Jocelerme PRIVERT

Le Premier ministre



Enex J. JEAN-CHARLES

Le Ministre de la Jeunesse, des Sports et de l'Action civique



Abel NAZAIRE

LIBERTÉ

ÉGALITÉ  
RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

FRATERNITÉ

**ARRÊTÉ**

**JOCELERME PRIVERT  
PRÉSIDENT PROVISOIRE**

Vu la Constitution, notamment ses articles 136 et 142;

Vu le décret du 18 octobre 1983 organisant le Département ministériel des Travaux Publics, Transports et Communications;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant organisation de l'Administration centrale de l'État ;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant révision du statut général de la Fonction publique ;

Vu la Loi du 4 novembre 2006 fixant le nombre des ministères à dix-sept (17) ainsi que leur dénomination;

Considérant qu'il y a lieu de nommer le nouveau Directeur général du Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications ;

Sur le rapport du Ministre des Travaux Publics, Transports et Communications ;

Et après délibération en Conseil des ministres;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>.**- Le citoyen Charles Raymond PIERRE est nommé Directeur général du Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications.

**Article 2.-** Une ampliation du présent arrêté sera remise à l'intéressé.

**Article 3.-** Le présent arrêté sera imprimé, publié et exécuté à la diligence du Ministre des Travaux publics, Transports et Communications .

Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 20 avril 2016. An 213<sup>e</sup> de l'Indépendance.

Par:

Le Président



Jocelerme PRIVERT

Le Premier ministre



Enex J. JEAN-CHARLES

Le Ministre des Travaux Publics,  
Transports et Communications



Jacques Evelt EVEILLARD

LIBERTÉ

ÉGALITÉ  
RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

FRATERNITÉ

## ARRÊTÉ

JOCELERME PRIVERT  
PRÉSIDENT PROVISOIRE

Vu la Constitution, notamment les articles 136 et 142 ;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant organisation de l'Administration centrale de l'État ;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant révision du statut général de la Fonction publique ;

Vu le décret du 6 janvier 2016 organisant le Ministère de la Planification et de la Coopération externe (MPCE) ;

Considérant qu'il y a lieu de nommer le Directeur général adjoint du Ministère de la Planification et de la Coopération externe (MPCE) ;

Sur le rapport du Ministre de la Planification et de la Coopération externe ;

Et après délibération en Conseil des ministres ;

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>.**- Le citoyen Wilfrid TRENARD est nommé Directeur général adjoint du Ministère de la Planification et de la Coopération externe (MPCE).**Article 2.-** Une ampliation du présent arrêté sera remise à l'intéressé.**Article 3.-** Le présent arrêté sera imprimé, publié et exécuté à la diligence du Ministre de la Planification et de la Coopération externe.Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 25 avril 2016, An 213<sup>e</sup> de l'Indépendance.

Par :

Le Président



Jocelerme PRIVERT

Le Premier ministre



Enex J. JEAN-CHARLES

Le Ministre de la Planification et de la Coopération externe (MPCE)



Aviol FLEURANT